



## Congedier par mon bailleur

Par **FLO35**, le **11/04/2014** à **20:21**

J'ai reçut ce jour un recommande de mon bailleur qui souhaite me congédier sous un mois , en raison de tapage nocturne dans notre immeuble(4 appartements)

Cela sans jamais aucune intervention de la police, ni preuve ,a par les plaintes de mon voisin du dessous ,et pour cause vu que notre immeuble n'est pas au normes (compteur d'eau et électricité commun à tous l'immeuble etc. etc.) et qu'un simple planché bois me sépare de mon voisin d'où les nuisances)

Tous cela alors que mon bail est encore valable jusque fin juillet.

je précise que je n'ai jamais eu un retard de paiement de loyer (virement a date fixe) et que mes factures (électricité et eau)faite a la main par mon propriétaire ont toujours été paye dans la semaine ou celle ci m ont été réclamé.

MERCI DE VOTRE AIDE CAR JE RISQUE DE ME RETROUVER SUR LE TROTOIRE D ICI  
PEU